

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 88

Artikel: Inspectrices de fabrique

Autor: Chaponnière-Chain, P. / Du Pasquier, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mémoire, solidement documenté, faisait d'abord l'historique de la question à Genève, montrant qu'il y avait plus de 50 ans qu'elle avait été posée; puis, s'appuyant sur des chiffres probants discutait les unes après les autres les diverses objections couramment présentées. En mars, une séance publique fut organisée en commun avec l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, séance dont le *Mouvement Féministe* a rendu compte en son temps, et qui eut la grande utilité de faire pressentir, au travers des arguments présentés, tant par le chef du Département de l'Instruction publique que par deux de nos collègues masculins très opposés à notre revendication, à quel point la lutte serait chaude! C'est alors la période des visites qui commence, visites aux membres du Conseil d'Etat, puisque celui-ci doit présenter prochainement un projet de loi remaniant toute l'échelle des traitements des fonctionnaires, visites aux députés qui voteront ce projet... Nous savons que chez nos collègues masculins on s'emploie à discréditer nos arguments d'égalité de responsabilité, d'heures de travail, de préparation, le fait d'une plus grande intensité de travail aussi, puisque l'enseignement de la couture étant compris chez nous dans un même nombre d'heures, il nous faut suffire néanmoins à la préparation d'un même programme avec un moindre chiffre d'heures de leçons. On nous reproche des absences plus fréquentes, une retraite prise plus tôt; on nous assure que les besoins sont moins grands chez la femme, les charges de famille plus lourdes chez les instituteurs, etc. Nous réfutons à mesure ces mauvais arguments, tablant aussi sur des chiffres: économies réalisées par l'enseignement de la couture pris sur les heures dont disposent nos collègues masculins pour un travail moins intensif, comparaison entre la retraite payée à une femme se retirant de l'enseignement à 50 ans et le salaire maximum perçu par un fonctionnaire masculin, souvent fatigué et que ses forces trahissent, mais restant à son poste, etc., etc.

Nous oublions un peu pendant les vacances cette lutte si regrettable entre fonctionnaires travaillant au même but, à la même tâche, et une trêve bienfaisante, interrompt pour nous la campagne.

Du côté masculin... pas de repos... on travaille... on travaille... on chiffre... on enquête! Voici septembre. Et les résultats de cette besogne apparaissent alors! Car si plusieurs députés, et de plusieurs partis, nous défendent avec la même conviction, avec le même désintéressement auquel nous rendons hommage, d'autres sont fortement ébranlés par les controverses de MM. les instituteurs... et peut-être involontairement par l'approche des élections!

Ce sont alors des heures d'angoisse! Nous savons que notre cause est bonne, que notre principe est juste... Echouerons-nous pour de mesquines considérations?

A l'appui de nos arguments, nous citons le choix de Genève comme siège de la Ligue des Nations, et l'insertion du principe: « A travail égal, salaire égal » dans la Charte internationale du travail. Et nous signalons le fait qu'en France, témoignant d'un superbe et enviable esprit de solidarité, *instituteurs* et *institutrices* demandent et obtiennent l'égalité des salaires. Enfin, en réponse à une lettre du corps enseignant masculin attaquant notre revendication, nous adressons aux députés une autre lettre, combattant point par point et contenant en regard de chaque paragraphe notre riposte, les arguments de ces messieurs.

Le projet de loi du Conseil d'Etat, qui n'admettait l'égalité que pour le salaire initial, avait été remis à une Commission de huit députés. Celle-ci, à l'unanimité des voix moins une, pré-

senta un nouveau projet établissant l'égalité absolue, lequel, après plusieurs séances au Grand Conseil, où quelques-uns essayèrent encore de rétablir l'inégalité par des amendements spéciaux, fut voté définitivement. La loi du 5 novembre 1919 confère donc l'égalité des salaires aux fonctionnaires de l'enseignement primaire, avec allocation supplémentaire aux chefs de famille des deux sexes¹.

Ce résultat est une grande joie pour nous. Nous en remercions au nom de toutes les femmes celles qui, avant nous, ont posé courageusement les premiers jalons de ce principe, celles qui préparèrent le chemin dès 1917, et celles qui par leur travail de chaque jour méritèrent l'estime et la sympathie de nos autorités. Nous en remercions aussi les conseillers d'Etat et les députés, qui sans attendre de défendre des « électeurs » ont soutenu notre cause avec un noble souci de justice.

Que notre succès serve d'encouragement à d'autres femmes partout où l'égalité de travail pourra être démontrée, qu'elle serve de base au relèvement général des salaires féminins! Nous nous en réjouissons profondément.

M. GRANGE,

Présidente de la Commission pour l'égalité des traitements.

Inspectrices de fabrique

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses a adressé la lettre suivante à M. Schulthess, président du Département fédéral d'économie publique:

Genève, le 6 janvier 1920.

Monsieur le Président,

Notre Alliance nationale, qui, à l'occasion déjà des études préparatoires en vue de l'élaboration d'une loi fédérale sur les fabriques, avait manifesté un vif intérêt pour les innovations proposées, ne s'intéresse pas moins à ces innovations depuis leur récente entrée en vigueur.

Grâce à la bienveillance de la Commission d'alors, qui, en mettant à notre disposition l'avant-projet de la loi en préparation, nous en avait facilité l'étude, nous avons pu énoncer nos desiderata à propos de la loi dans une requête datée de 1906.

Si nous revenons aujourd'hui sur un des postulats que nous avions formulés alors, la nomination d'*inspectrices*, la raison en est que, durant la période de transition, rien, à notre connaissance, n'a été fait dans cette direction. Nous craignons donc que la question n'ait été perdue de vue.

Dans une deuxième requête adressée par nous au Conseil National, en janvier 1914, nous avons appuyé la modification suivante à l'art. 75 de la loi sur les fabriques: « *Le Conseil fédéral désigne comme organe de contrôle des inspecteurs fédéraux des fabriques, qui sont assistés de fonctionnaires des deux sexes.* »

Autant que nous pouvons le savoir, il n'a été nommé jusqu'ici ni inspectrices, ni fonctionnaires du sexe féminin.

D'après le recensement professionnel fédéral du mois d'août 1905, il se trouvait 723.000 femmes occupées dans les différentes professions. La statistique fédérale des professions (recensement fédéral de 1910, vol. III, p. 22 et 23) constate une augmentation considérable

¹ N. D. L. R. Voici les chiffres des traitements des instituteurs et institutrices du corps enseignant primaire genevois, tels qu'ils ressortent des articles 72, 73 et 74 de la nouvelle loi:

Stagiaires de première année	Fr. 1800
Stagiaires de deuxième année	» 3000

(avec trois augmentations annuelles de 250 fr. si le stage est reconnu suffisant).

Sous-régents et sous-régentes	Fr. 4000
Régents et régentes	» 5200

De plus sont prévues: a) des allocations supplémentaires mensuelles de 15 et 30 fr. suivant les catégories auxquelles appartiennent les fonctionnaires; b) des augmentations annuelles, soit 4 de 200 fr. pour les sous-régents et sous-régentes, et 12 de 200 fr. pour les régents et régentes; c) une allocation annuelle de 400 fr. pour ceux, instituteurs et institutrices, qui ont des enfants mineurs.

dans la proportion du travail féminin; la proportion du nombre des femmes occupées dans les professions accuse une augmentation de 22,2 0/00, tandis que l'augmentation dans le chiffre total de la population féminine n'est que de 12,3 0/00.

Lors même que l'augmentation du travail des femmes dans les fabriques n'est pas aussi forte que dans d'autres professions, il nous semble pourtant que le nombre approximatif de 185.000 justifie le vœu que, sous une forme ou une autre, des femmes soient appelées à fonctionner dans l'inspection des fabriques.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en considération notre demande, et nous vous présentons l'expression de notre haute considération.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:

La Présidente: P. CHAPONNIÈRE-CHAIX.

La Secrétaire: A. DU PASQUIER.

UNE VIE ET UN EXEMPLE

Susan-B. ANTHONY (1820-1906)

(Suite.)

Ce n'est pas seulement en matière religieuse et morale que Daniel Anthony était un esprit large. Il l'était aussi dans l'éducation donnée à ses filles, et il fut en quelque sorte féministe avant la lettre en les encourageant à se rendre indépendantes économiquement, ce qui, à une époque où une femme ne se résignait à gagner de l'argent que dans une situation voisine de la misère, était vivement critiqué autour de lui. C'est ainsi que ses aînées, Guelma et Susan, donnèrent des leçons dans les petites écoles toujours organisées par les familles aisées des villages du voisinage, où Susan, dès l'âge de quinze ans, enseignait de préférence l'arithmétique et la couture. Ce qui ne l'empêcha pas de redevenir deux ans plus tard élève pour son compte en passant plusieurs mois dans un pensionnat des environs de Philadelphie. Pensionnat quaker bien entendu, mais sans la largeur d'esprit, la tolérante compréhension, la chaude vie spirituelle de la famille Anthony! Car la directrice, une certaine Deborah Moulson nous apparaît à travers le journal et les lettres de Susan comme un chef-d'œuvre de bigoterie, d'étroitesse sèche, de pédanterie religieuse, si l'on peut employer ce mot!

«... Notre classe, écrit Susan, le 31 du mois, n'a pas eu de leçon de philosophie, de chimie ni de physique depuis le 20 de ce mois, parce que la plupart des élèves se sont écartées des sentiers de la vertu...»

«... Le 12^{me} jour du 2^{me} mois. — Deborah est descendue cette après-midi pour examiner nos cahiers d'écriture. Elle regarda celui de M... et lui adressa de sévères reproches; ensuite elle prit celui de C... et ne lui dit rien. Moi, pensant avoir fait des progrès, je lui offris mon cahier. Elle le prit, m'indiqua plusieurs mots importants qui n'étaient pas bien écrits du tout, puis elle me demanda la règle pour mettre les points sur les i; et je dus reconnaître que je ne la savais pas. Elle dit alors que ce n'était pas étonnant qu'elle fût si déprimée de corps et d'esprit, et que tout le temps qu'elle nous avait consacré l'avait été en vain. Ce fut pour moi comme une secousse électrique. Je courus dans ma chambre, où je pus sans contrainte donner cours à mes larmes. Si je suis une aussi vile pécheresse qu'elle le dit, je devrais le ressentir, et pourtant je me considère comme une si mauvaise créature que je ne puis me représenter pire que moi... Et il y avait une nouvelle élève pour assister à cette scène!

Après cet intermède dans sa vie de maîtresse d'école, qui n'eut heureusement pas les résultats fâcheux d'une crise de scrupules religieux que n'aurait pas manqué de déterminer la pédagogie de Deborah Moulson sur une nature moins forte et moins saine,

Susan reprit l'enseignement avec d'autant plus d'ardeur que les mauvaises affaires de leur père l'obligeaient, elle et sa sœur Hannah, à gagner pour venir en aide à leur famille. Pendant plusieurs années, les jeunes filles vécurent continuellement éloignées de la maison paternelle, envoyant à leur père tout ce qu'elles pouvaient économiser sur leurs maigres salaires, et qu'il leur remboursa plus tard avec la plus scrupuleuse exactitude. Et déjà à ce moment, l'attention de Susan était attirée et son indignation soulevée par l'inégalité de traitements entre hommes et femmes: ne gagnait-elle pas quatre fois moins, parce qu'elle n'était qu'une femme, qu'un homme obligé de renoncer pour incapacité à la classe où elle lui avait succédé? Le dernier poste qu'elle occupa fut celui de directrice de l'école de filles de Canajoharie (N. Y.); et marque une période importante dans sa vie. C'est là en effet qu'elle a l'occasion de se développer, de voir et d'entendre des gens intéressants, de remuer des idées neuves. L'antialcoolisme d'une part, l'antiesclavagisme de l'autre la préoccupent fortement — et pourtant son journal mentionne depuis bien des années ces questions-là beaucoup plus souvent que celles que l'on s'attendrait à rencontrer sous la plume d'une jeune fille de vingt ans! Elle jouit de plus de liberté aussi, du fait de son poste, gagne plus d'argent, et dégagée des influences des Quakers dans ce qu'elles ont d'étroit et de formaliste, éprouve du plaisir à se distraire, à se mieux habiller. Elle va au cirque pour la première fois de sa vie, est invitée à un bal militaire et y a beaucoup de succès, elle s'achète « un châle broché, un manchon de renard gris, un chapeau bordé de soie blanche, et une robe de mérinos couleur prune... » « C'est le point culminant, écrit sa biographe, de la carrière mondaine de Miss Anthony! » Pourtant, on ne peut dire qu'elle soit ni belle, ni jolie, et elle n'a pas encore dans sa jeunesse le même attrait qu'exercera plus tard sa silhouette spiritualisée. Un daguerréotype de cette époque exactement — elle a alors 28 ans — nous la montre d'apparence sévère, ses abondants cheveux qui seront un des charmes de sa vieillesse, serrés en bandeaux plats, le bas du visage lourd, la bouche dure, l'attitude raide. Mais le front est haut et noble, les yeux profonds, l'arcade sourcilière marquée, la physionomie générale celle d'une femme de capacités, de force, de volonté.

C'est à Canajoharie également que Susan commence à éprouver une invincible lassitude pour cette carrière de l'enseignement qu'elle exerçait par nécessité depuis dix ans et plus, et qui, il faut s'en rendre compte, ne se présentait à elle que de façon trop fragmentaire et trop peu professionnellement préparée pour être vraiment intéressante. Car elle qui a besoin d'agir, de se dépenser, de travailler pour un idéal, de se donner à une grande cause, elle étouffe dans la routine étroite et mesquine de la pédagogie d'alors. D'autres questions la préoccupent et l'attirent, aux horizons autrement larges, auxquelles elle a soif de se dévouer.

Rien d'étonnant en cela. Car elle appartenait à une famille où l'activité pour la chose publique était naturelle et parfaitement admise — non seulement pour les hommes, mais aussi, et cela est fort intéressant, pour les femmes. Chez les Anthony, on comptait en effet plusieurs prédicateurs dont une femme, la vieille tante Hannah. Les Quakers ont toujours constitué un milieu très favorable au développement du féminisme, puisque dans la Société des Amis, l'égalité des sexes était reconnue, et que l'on y encourageait vivement, au contraire d'autres sectes, les femmes à parler en public. Puis l'attitude de son père à l'égard de ses quatre filles ne pouvait manquer d'avoir de l'influence sur elles: son respect pour leur individualité, son désir

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 janvier 1920.